

AVISU CESEC 2025-13¹
AVIS CESEC 2025-13

Rilativu à a
Relatif à la

Revisione di u primu schema d'assestu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa²

Révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 14 di marzu di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Revisione di u primu schema d'assestu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa** ;

Vu la lettre de saisine du 14 mars 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne Corse ;

Après avoir entendu, Monsieur Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du logement, des bois et forêts, Président de l'AUE ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETO, per a cummissione pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu addunita mercuri u 19 di marzu di u 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 47

² Rapport ADC 2025/O1/064

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 25 di marzu di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Par délibération n° 17/050 AC du 24 février 2017 l'Assemblée de Corse a adopté le premier Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse soumet à l'avis du CESECC un rapport pour la révision de ce schéma pour la période 2025-2030.

Il est précisé que l'année 2025 sera consacrée à réviser les cadres d'interventions relatifs aux politiques publiques portées par la CdC dans le cadre de ce schéma, et que dès 2026 ce schéma pourra être décliné de manière opérationnelle dans le cadre de la révision des règlements d'aides aux territoires (Dotation quinquennale, Comité de massif, logement, rénovation énergétique, eau, etc.).

En préambule, **le CESECC tient** à saluer la réactivation du Comité de massif, qui n'avait pas été réuni pendant une période bien trop longue.

Sur la forme et la présentation des actions mentionnées dans le schéma, **le CESECC estimerait** pertinent de les illustrer par des éléments cartographiques, qui permettraient de mieux appréhender l'approche territoriale, leur transversalité et la cohérence de l'ensemble. **Il rappelle** aussi l'importance de la communication envers les parties prenantes de ces actions, et l'intérêt de faciliter l'accès aux informations sur les dispositifs.

Le CESECC constate que le nombre des membres du Comité de massif est particulièrement conséquent en Corse et, s'il est conscient des efforts que la gestion d'une telle représentation induit, **il salue** les possibilités offertes par ce biais en matière de concertation.

Au vu des contextes budgétaires de plus en plus contraints, **le CESECC s'interroge** sur la capacité à maintenir les niveaux de financement nécessaires, et **appelle** à la recherche d'équilibres et d'efficience à même d'y parvenir. Conscient que la mise en œuvre de ce schéma nécessitera des arbitrages, **il revient** sur la nécessité, lors de l'élaboration de plans et de schémas, de dépasser une logique de guichet pour mettre en évidence les priorités stratégiques qui vont y présider, ainsi que des informations de détail des appels à projets prévus.

Concernant le développement de la fibre optique, **le CESECC salue** les résultats obtenus en termes de couverture des territoires, mais **rappelle** que les installations de câbles aériens qui y ont présidé restent soumises aux risques (aléas climatiques, incendies, etc.). **Il invite** la Collectivité de Corse à rechercher, autant que faire se peut, des solutions

d'enfouissement coordonnées avec les prestataires mettant en œuvre d'autres réseaux. Dans ce contexte, **il souligne** que, lors de travaux sur les Voieries et réseaux divers (VRD), un travail paysager complet devrait être au centre des préoccupations.

Dans le cadre de l'adressage, **le CESECC rappelle** que des associations ont fourni un travail remarquable sur la toponymie et **invite** la Collectivité de Corse et les opérateurs à considérer cette ressource lors des opérations d'adressage.

Le CESECC rappelle son rapport d'autosaisine intitulé "*Furesta corsa – Un grand enjeu d'intérêt régional*", prend note que le schéma a été rédigé en cohérence avec le Plan forêt-bois (valorisation et promotion des métiers, formation des professionnels, recherche d'outils, etc.), et **accueillerait** favorablement une présentation du bilan des actions de ce plan.

Concernant l'axe 3, **le CESECC rappelle** la nécessité de conserver, de préserver et de valoriser le patrimoine immatériel en positionnant le domaine artistique au même plan que les pratiques artisanales, afin d'offrir des opportunités à la création artistique. Dans le domaine artistique et culturel, **le CESECC rappelle** qu'il est en attente d'un rapport d'étude concernant les politiques culturelles de la Corse sur les dernières décennies, et **souligne** la nécessité dans ce domaine d'une co-construction et de la mise en synergie des actions, avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Le CESECC émet un avis favorable à la "*Révision du premier schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse*".

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI